

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Réadaptation du rachis et de la ceinture scapulaire

Raisonner et intervenir avec des techniques d'évaluation et de traitement ciblées chez le sujet présentant des pathologies en musculo-squelettique

1. Caractéristiques du module

Code : S. PH.371.2005.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☒ Autres : TD d'été 1^{ère} Bachelor

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☐ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.

Rôle d'apprenant e-formateur-riche

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

Pour une population présentant des pathologies du rachis et de l'épaule (Situation Emblématique (SE) d'une douleur d'épaule, d'une raideur thoracique dans le cadre d'une cyphose raide, d'une cervicalgie non traumatique, d'une lombalgie non spécifique) :

- Acquérir les connaissances en anatomie, neurophysiologie, et connaître les traitements médico-chirurgicaux et examens complémentaires.
- Etablir une démarche de raisonnement clinique comprenant l'examen subjectif, l'examen objectif, la formulation du diagnostic physiothérapeutique et des objectifs de traitement dans le cadre de situations pathologiques.
- Déterminer et appliquer les outils d'évaluation et les interventions physiothérapeutiques en lien avec les SE du module et en s'appuyant sur le raisonnement clinique et les recommandations actuelles.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : anatomie, physiopathologie du tronc et de l'épaule, myologie, arthrologie, guidelines actuelles
- Evaluations : symptôme hypomobilité (SE2), symptôme douleur (SE3 et 4), force, contrôle sensori-moteur
- Interventions : stratégies d'intervention en fonction des mécanismes pathobiologiques et de la douleur, mobilisation active et passive, renforcement musculaire, enseignement thérapeutique
- Raisonnement clinique : formulation du diagnostic physiothérapeutique et des objectifs de traitements, initiation à l'application des techniques d'intervention, RC sur les quatre SE, compte-rendu MSQ, intégration des facteurs cognitifs et comportementaux
- Recherche/ approche réflexive de la pratique : projets personnels avec le groupe recherche (suite du 2004), approche réflexive des effets de la mobilisation passive et active
- Outils et innovations technologiques : évaluation du sens des positions et du mouvement avec laser, de l'activation musculaire avec l'EMG
- Préventions et ETP : comportements protecteurs, identification des facteurs de chronicisation
- Relation/ communication : identification et prise en compte des aspects cognitifs et affectifs, enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres : table ronde | ☒ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- Un examen oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- Evaluation du travail personnel dirigé et des travaux à rendre durant le module

Si toutes les parties de l'évaluation A et B sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A.

Si une ou plusieurs parties de l'évaluation (A et/ou B) sont inférieures à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

- Période : semaine 38 et en cours de module (C) et semaine 51 (A et B) de l'année civile 2025

Le point C est évalué par l'appréciation : "excellent", "acquis" ou "non acquis".

Pour le point C :

Si l'évaluation est « excellent », (>5) la note A sera créditée de 0,2 point.

Si l'évaluation est « acquis », la note A est inchangée.

Si l'évaluation est "non acquis" (<4), la note A sera imputée de 0,2 point.

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités : les parties du module ayant obtenu une note entre 3.5 et 3.9 font l'objet d'une remédiation.
- Période : semaines 35 ou 36 de l'année civile 2026
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : François Tharin (francois.tharin@hesge.ch)

Enseignants :

Se référer au syllabus et au planning du cours

Descriptif validé le 1^{er} septembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière